

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-531
Devis Date	16 mars 2025
Valable jusqu'à	16 mars 2025
Total	7 260,00 €

A l'attention de

Melissa TOSUN
melissa.tosun21@gmail.com

Retrouvez les photos de votre villa [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel MARADIVA VILLAS RESORT AND SPA 9 nuits suite de luxe avec piscine privée demi pension incluse 8 au 17 juin 2025 2 adultes	5 275,00 €	5 275,00 €
1	Vols A/R Départ de Mulhouse le 7 juin 2025 à 14h50, arrivée le 8 juin 2025 à 07h20 à l'île Maurice (escale 2h05 à Paris), 1er vol opéré par HOP, 2ème vol opéré par AIR FRANCE Retour le 17 juin 2025 depuis l'île Maurice à 22h45, arrivée à Mulhouse le 18 juin 2025 à 13h10 (escale 3h30 à Paris), 1er vol opéré par AIR MAURITIUS, 2ème vol opéré par HOP.	1 985,00 €	1 985,00 €

Sous Total	7 260,00 €
Tax	0,00 €
Total	7 260,00 €

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre

carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
